



**Élection générale 2022**

**Brochure d'information de  
l'électeur du comté de Deschutes  
en français**

**OREGON SOS**

Cher électeur du comté de Deschutes :

Ceci est votre brochure de l'électeur pour l'élection générale du 8 novembre 2022 fournie par le Bureau du greffier du Comté de Deschutes. Il contient des informations sur les candidats et les Propositions des juridictions locales dans les limites du comté de Deschutes.

Cette brochure contient les Propositions au scrutin et des déclarations explicatives conçues pour fournir des informations impartiales. Il contient aussi une argumentation rémunérée pour ou contre certaines Propositions. Les candidats peuvent aussi acheter un emplacement pour une déclaration dans la brochure. Des sections sélectionnées des brochures de l'électeur de ce comté sont disponibles en chinois simplifié, français, coréen, russe, espagnol, tagalog et vietnamien, et sont disponibles en ligne sur [sos.oregon.gov/elections/Pages/vp-deschutes.aspx](https://sos.oregon.gov/elections/Pages/vp-deschutes.aspx).

Les bulletins de vote seront envoyés par la poste dès le mercredi 19 octobre 2022 à chaque électeur inscrit. Voici quelques informations que vous devez connaître :

- ◆ **Postez** l'enveloppe de retour affranchie contenant votre bulletin de vote dûment rempli ou **déposez-la** à un site de dépôt officiel avant **20h00, le mardi 8 novembre 2022**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote.
- ◆ Tous les sites de dépôt ouvrent le mercredi 21 octobre 2022. Consultez la page des sites de dépôt de bulletins de vote dans la brochure pour de plus amples détails.
- ◆ Le nom des candidats sur votre bulletin de vote apparaîtra en ordre alphabétique aléatoire. Conformément à ORS 254.155, l'ordonnancement aléatoire des lettres est réalisé avant une élection.
- ◆ Tous les candidats ou toutes les Propositions figurant dans cette brochure de l'électeur n'apparaîtront pas sur votre bulletin de vote. Votre adresse de résidence détermine les districts pour lesquels vous pouvez voter. Votre bulletin de vote officiel ne contiendra que les questions sur lesquelles vous avez le droit de voter, en fonction de votre lieu de résidence.
- ◆ Tous les candidats ne soumettent pas d'informations pour la brochure des électeurs, ce qui implique que des candidats figurant sur votre bulletin de vote ne se trouvent pas dans la brochure de l'électeur.
- ◆ La brochure de l'électeur est disponible en ligne sur [www.deschutescounty.gov/elections](https://www.deschutescounty.gov/elections). Après 20 heures le soir du scrutin, des résultats préliminaires de l'élection seront affichés en ligne à l'adresse [www.deschutescounty.gov/ElectionResults](https://www.deschutescounty.gov/ElectionResults).

◆ Si un bulletin de vote a été livré à votre résidence pour une personne qui ne devrait plus en recevoir à cette adresse, veuillez écrire « RETURN » sur l'enveloppe et la remettre dans votre boîte aux lettres.

◆ La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

◆ Nouveau cette année, les cachets postaux sont pris en compte ! Les bulletins de vote postés, oblitérés par le United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Secrétariat du comté avant le mardi 15 novembre, seront acceptés.

◆ **Autre nouveauté cette année**, l'enveloppe confidentielle facultative n'est plus incluse avec les bulletins de vote, car l'enveloppe de retour de vote a été améliorée avec un tissage de sécurité imprimé à l'intérieur qui protège la confidentialité de votre bulletin de vote. Votre vie privée et le secret de votre vote ont toujours été et continueront d'être protégés tout au long du processus de dépouillement des bulletins. Cette décision a été officiellement approuvée par le Bureau du Secrétariat d'État de l'Oregon et permettra de réaliser des économies d'argent et de temps.

# Inscription des électeurs

## Inscription au vote

Pour bénéficier du droit de voter aux élections générales du 8 novembre 2022, une carte d'enregistrement de l'électeur dûment remplie doit être envoyée avant le mardi 18 octobre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

## Élection générale de novembre :

Tous les électeurs de l'élection générale du 8 novembre 2022 recevront le même bulletin de vote, quelle que soit leur affiliation politique.

## Pour être inscrit et voter en Oregon, vous devez être :

1. - Résident de l'État d'Oregon
2. - Citoyen des États-Unis.
3. - Âgé d'au moins 18 ans le jour de l'élection.

## Vous devez actualiser votre inscription si :

1. Votre résidence ou votre adresse postale a changé.
2. Votre nom a changé.
3. Vous souhaitez modifier votre affiliation à un parti.

**Remarque importante :** Si vous avez déménagé ou changé de nom, et si vous n'avez pas encore actualisé votre inscription, vous restez admissible au vote. Appelez le bureau des élections du comté de Deschutes au (541) 388-6547 pour plus d'informations.

# Informations sur le vote

## Électeurs handicapés :

Si vous avez besoin d'aide pour voter ou déposer votre bulletin, appelez le bureau des élections du comté de Deschutes au (541) 388-6547. Nous mettrons à votre disposition deux employés pour vous aider à voter. Vous pouvez également vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne de confiance, mais qui n'est pas affiliée à votre employeur ou à votre syndicat.

Une édition audio de la brochure de l'électeur est disponible. Pour la commander, veuillez contacter Independent Living Resources au (503) 232-7411 ou TTY (503) 232-8408.

## Instructions de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie à signer
- Un encart concernant ce qui suit :
  - Les élections du comté de Deschutes n'utilisent plus l'enveloppe confidentielle facultative en papier bleu. L'enveloppe de retour du bulletin de vote comporte un tissage interne de sécurité imprimé qui protège votre vie privée et le secret de votre vote.

## Examinez votre bulletin de vote officiel et votez :

Examinez votre bulletin de vote officiel et repérez l'ovale de réponse du candidat ou de la Proposition de votre choix pour chaque scrutin. Pour voter, remplissez complètement l'ovale à côté de vos choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.

## Réexaminez votre bulletin de vote

Assurez-vous d'avoir correctement marqué votre choix pour chaque scrutin. Votre bulletin de vote officiel peut présenter des scrutins imprimés des deux côtés du bulletin.

## Préparation au renvoi de votre bulletin de vote.

Insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour préaffranchie. Le personnel électoral veillera à la confidentialité de votre bulletin de vote. Lisez la déclaration de l'électeur sur l'enveloppe de retour et signez dans la case de signature.

## Signature de votre enveloppe de retour du bulletin de vote :

Votre bulletin de vote ne sera pas compté si l'enveloppe de retour n'est pas signée. Chaque signature est vérifiée par rapport à la signature d'inscription figurant au dossier et cette dernière doit correspondre pour que le bulletin soit compté.

## Retour de votre bulletin de vote

- **Par courrier :** Retournez votre bulletin dans votre enveloppe de retour de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est requis. Postez votre bulletin de vote au plus tard le mardi 8 novembre 2022.

- **À chaque site de dépôt officiel** : Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour du scrutin.  
L'affranchissement n'est pas nécessaire.

**N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote. Certains bulletins peuvent comporter des scrutins/des Propositions sur les deux côtés.**

**Contact :**

Élections du comté de Deschutes

(541) 388-6547 [Deschutescounty.gov/elections](https://deschutescounty.gov/elections)

1 (866) ORE-VOTES (se habla Español)

[www.oregonvotes.gov](https://www.oregonvotes.gov)

TTY 1 (800) 735-2900

# Comment voter

## 1. Remplissez votre bulletin de vote

- Pour voter, remplissez complètement l'ovale à côté de votre choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.
- Pour voter pour une personne qui ne figure pas sur le bulletin, remplissez l'ovale à côté de la ligne « write-in » (inscription manuelle), puis écrivez proprement le nom de la personne sur la ligne prévue à cet effet. N'inscrivez pas le nom d'un candidat qui figure déjà sur le bulletin de vote.
- Vous n'êtes pas obligé de voter pour tous les scrutins. Ceux pour lesquels vous votez compteront quand même.

## 2. Recherchez les erreurs

- Si vous votez pour plus d'options que celles autorisées, votre vote **ne comptera pas** pour ce scrutin.
- Si vous faites une erreur sur votre bulletin de vote, vous pouvez y apporter vos modifications. Rayez d'un trait le nom complet du candidat ou de la réponse à la proposition. Vous avez alors la possibilité de faire un autre choix.
- Contactez le bureau des élections du comté de Deschutes au (541) 388-6547 pour demander un bulletin de remplacement si :
  - vous faites une erreur que vous ne pouvez pas corriger
  - votre bulletin est endommagé ou abîmé
  - votre bulletin est perdu

## 3. Insérez le bulletin et signez l'enveloppe de retour

- Insérez uniquement votre bulletin (et non le bulletin d'une autre personne) dans votre enveloppe de retour. *(Si nous recevons une enveloppe contenant plus d'un bulletin, tous les bulletins inclus seront rejetés et ne seront pas comptés).*
- Vous devez signer votre enveloppe de retour, **sinon votre vote ne sera pas pris en compte.**
- La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier.

Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

## 4. Retournez votre bulletin de vote

- **Par courrier** : Retournez votre bulletin dans votre enveloppe de retour de vote signée et scellée. L'affranchissement n'est pas nécessaire. Postez votre bulletin de vote marqué au plus tard le mardi 8 novembre 2022. Les bulletins de vote postés, oblitérés par le United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le bureau du greffier avant le 15 novembre, seront acceptés.
- **À chaque site de dépôt officiel** : Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour du scrutin. L'affranchissement n'est pas nécessaire.

# Traitement des élections dans le Comté de Deschutes

## Étape 1. Inscription des électeurs

Pour être inscrit au vote, vous devez fournir une pièce d'identité valide afin de prouver votre éligibilité au vote. Après examen et vérification de vos informations, nous les introduisons dans notre base de données d'inscription des électeurs.

ORS 247.012

## Étape 2. Tests des équipements électoraux

Nous utilisons des équipements électoraux qui sont certifiés selon les normes de l'État et du Gouvernement Fédéral. Nous testons nos équipements électoraux avant, pendant et après chaque élection

ORS 254.235

## Étape 3. Les bulletins de vote sont envoyés par la poste.

Tous les électeurs inscrits reçoivent par courrier un paquet de bulletins de vote contenant leur bulletin de vote et une enveloppe de retour préaffranchie comportant un tissage interne de sécurité imprimé qui protège votre vie privée et le secret de votre vote. Nous permettons aux électeurs en uniforme et aux civils résidant outre-mer inscrits d'accéder à leur bulletin de vote par courrier ou sur un portail en ligne.

ORS 253.065, 253.545, 254.470

## Étape 4. Collecte des bulletins de vote

Dans le Comté de Deschutes, les électeurs peuvent retourner leur bulletin de vote par courrier ou dans l'un de nos dix sites officiels de dépôt des bulletins, idéalement situés dans le Comté. Les bulletins déposés sont recueillis et les bulletins postés sont réceptionnés au bureau du Greffier situé dans le bâtiment des services de Deschutes pour leur dépouillement.

ORS 254.4

## Étape 5. Vérification de l'éligibilité de l'électeur

Dès sa réception votre bulletin de vote est envoyé dans notre machine de tri des enveloppes de vote qui numérise une image de votre signature tout en triant les bulletins par circonscription électorale. Un personnel électoral qualifié compare la signature de votre enveloppe à celle figurant dans la base de données d'inscription des électeurs.

ORS 247.012, 247.019, 247.025 et 254.470

## Étape 6. Traitement des bulletins de vote

L'enveloppe passe à l'étape d'ouverture seulement si vos signatures correspondent. Si elles ne correspondent pas, nous vous contactons par courrier pour résoudre le problème afin de pouvoir compter votre bulletin. Si un bulletin est endommagé ou contient des marques illisibles par la machine, nous le signalons pour un examen manuel. Notre objectif est de compter tous les bulletins de vote admissibles selon l'intention des électeurs.

ORS 254.478

## Étape 7. Scannage et dépouillement des bulletins de vote

Après avoir extrait les bulletins de leurs enveloppes, nous les scannons et nous comptons tous



les votes valides afin de déterminer les résultats de chaque scrutin de l'élection. Notre système de vote certifié par le Gouvernement Fédéral et l'État est sécurisé et n'est jamais connecté à l'Internet.

ORS 254.485, 254.500

### **Étape 8. Décision sur le bulletin de vote**

Des équipes de deux employés, chacun d'un parti politique différent, vérifient si les bulletins sont endommagés, s'ils ont des marques parasites ou s'ils comportent des corrections, des votes nuls, des votes excédentaires et des votes blancs afin de vérifier l'intention de l'électeur et d'assurer un dépouillement précis. Tous les bulletins de vote sont stockés dans un lieu sécurisé sous surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

ORS 254.476, 254.482, 254.483

### **Étape 9. Résultats non officiels**

Nous commençons la publication de résultats non officiels après 20 heures le jour du scrutin. Les résultats ne sont pas officialisés tant que toutes les dates limites de retour des bulletins de vote ne sont pas expirées et tant que nous n'avons pas compté chaque bulletin valide que nous avons reçu.

ORS 254.545

**Retrouvez les résultats non officiels sur [deschutescounty.gov/electionresults](https://deschutescounty.gov/electionresults)**

### **Étape 10 Certification des résultats officiels**

Après que le Conseil des Officiers électoraux à examiné et vérifié les résultats de l'élection, les résultats officiels de l'élection sont certifiés par le Comté

ORS 254.545(3)

Les résultats certifiés de l'élection sont publiés 27 jours après le jour de l'élection sur [deschutescounty.gov/electionresults](https://deschutescounty.gov/electionresults)

### **Étape 11. Audit**

Les audits sont une vérification et un équilibrage normaux qui font partie de chaque élection. Nous utilisons les audits pour confirmer que l'interprétation et la comptabilisation des bulletins de vote des électeurs par le matériel électoral sont précises, que le résultat de l'élection reflète la manière avec laquelle les électeurs ont voté et que les employés électoraux ont appliqué les procédures.

ORS 254.529

### **Étape 12. Stockage des bulletins de vote**

Nous stockons en toute sécurité tous les bulletins de vote en papier et autres documents comme faisant partie du dossier officiel pendant deux ans. Au-delà de deux ans, les bulletins de vote sont détruits.

OAR 166-150-0035(14)(a)

# Emplacements des sites officiels de dépôt des bulletins de vote

**Ne tardez pas, votez dès aujourd'hui !**

Déposez votre bulletin de vote à un site de dépôt officiel avant **20h00, le mardi 8 novembre 2022**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote.

## Heures d'ouverture des sites de dépôt

**Ouverture** : Le vendredi 21 octobre 2022

**Fermeture** : Le mardi 8 novembre 2022, à **20 h**.

## Emplacements des sites de dépôt :

### **Bend**

Centre des services de Deschutes

1300 NW Wall St, Bend

(À pied et Passage en voiture, boîte de dépôt extérieure située sur le côté ouest du bâtiment)

Département des routes du comté de Deschutes

61150 SE 27th St, Bend

(Située à l'extrémité sud du parking (

Old Mill

459 SW Bluff Dr, Bend

(Boîte située sur la colline au-dessus du district de Old Mill dans le parking au sud de l'hôtel Hilton Garden Inn)

Bradbury Park & Ride

1000 SW Bradbury Way, Bend

(Boîte située en face du pavillon Park & Rec, près de Simpson et Columbia)

Parc Pine Nursery

3750 NE Purcell Blvd, Bend

Accessible aux heures habituelles d'ouverture du parc (extrémité est du parking).

### **Redmond**

Centre des Expositions du Comté de Deschutes (champs de foire)

3800 SW Airport Way, Redmond

(Situé sur le rond-point à l'extrémité Est du parking)

Bibliothèque publique de Redmond

827 SW Deschutes Ave, Redmond

(Situé sur le côté ouest de la bibliothèque)

### **La Pine**

Bibliothèque publique de La Pine

16425 1st St, La Pine

(1st St & Huntington Rd)

**Sisters**

Hôtel de ville de Sisters  
520 E Cascade Ave, Sisters  
(Situé devant l'hôtel de ville)

**Sunriver**

Bibliothèque publique de Sunriver  
56855 Venture Ln, Sunriver  
(Parc d'affaires de Sunriver)

**-- OU --**

**Postez** l'enveloppe de retour affranchie contenant votre bulletin de vote avant **20h00, le mardi 8 novembre 2022**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote. Seront seulement acceptés les bulletins de vote postés, oblitérés par le United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Secrétariat du Comté avant le mardi 15 novembre.

**Secrétariat du comté, 1300 NW Wall St, Suite 202, Bend**  
**Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h~Jour du scrutin, de 7 h à 20 h**  
**-- Des isolements y sont installés --**

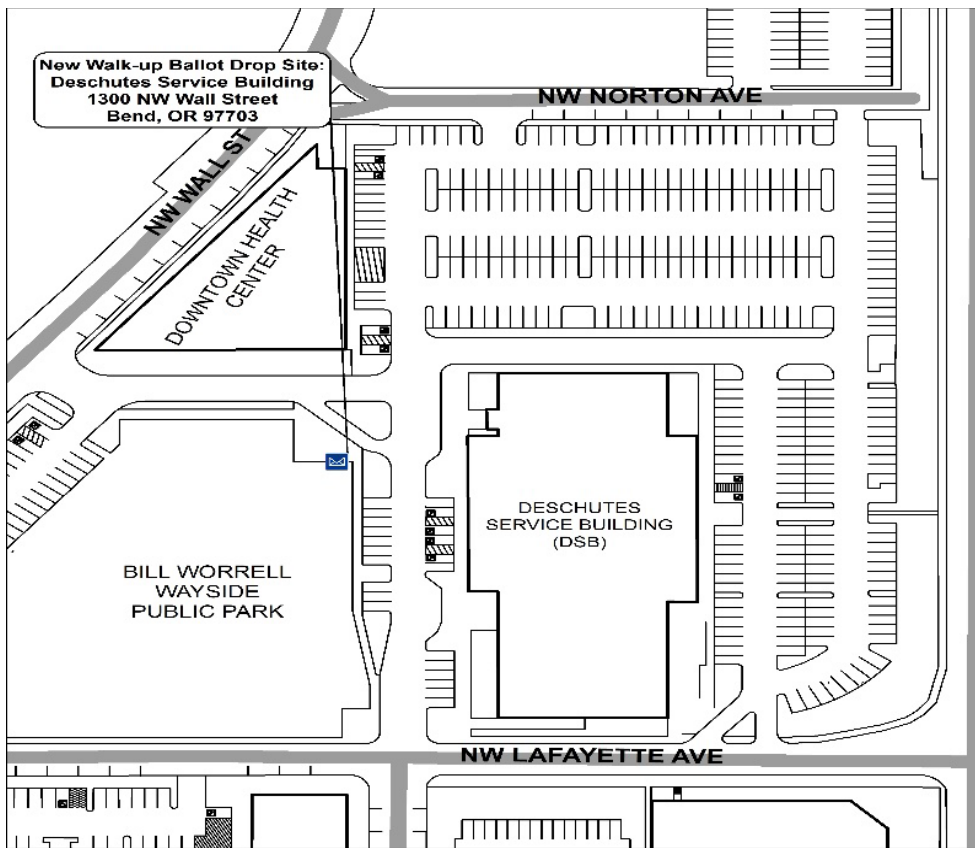
## **Itinéraires vers les plus récents sites de dépôt de bulletins de vote**

---

***Prêtez attention aux panneaux et bannières qui vous dirigeront vers ces sites de dépôt.***

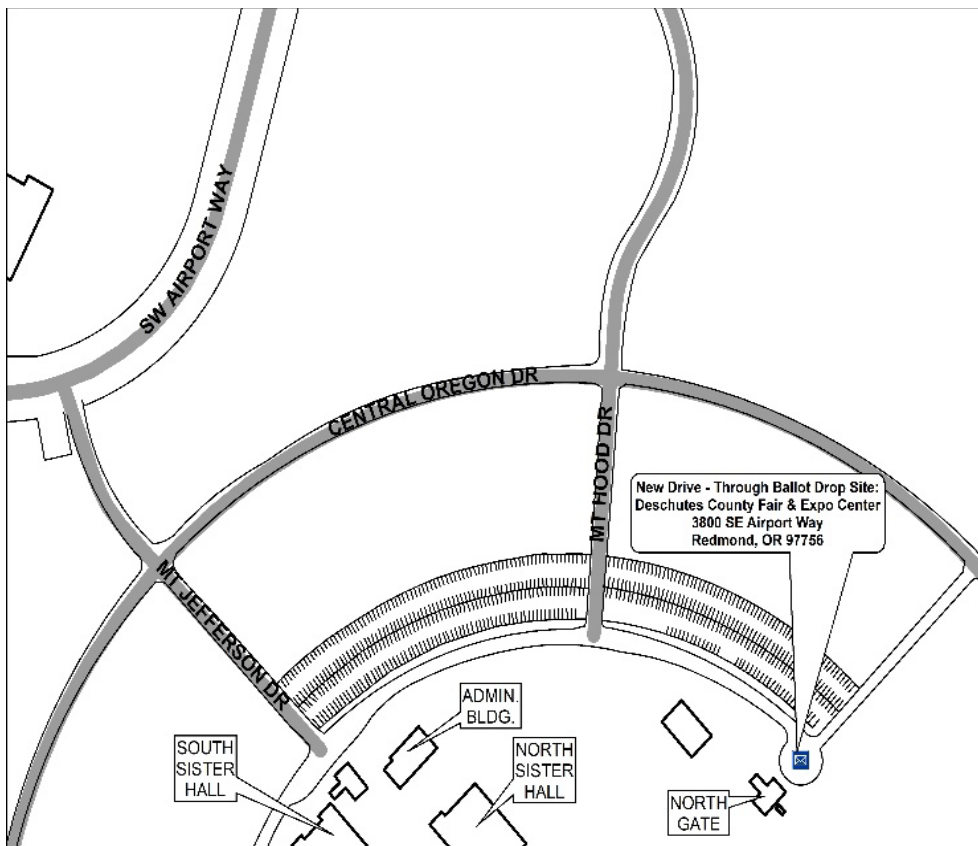
**Centre des services de Deschutes**  
**1300 NW Wall St, Bend**

Un nouveau site de dépôt accessible à pied se trouve à l'extrémité ouest du Bâtiment des services de Deschutes (DSB).



**Centre des Expositions du Comté de Deschutes (champs de foire)  
3800 SW Airport Way, Redmond**

La boîte de passage en voiture est située sur le rond-point à l'extrémité Est du parking.



## .... Rappels ....

### **Votre Paquet de bulletins**

Votre paquet de bulletins de vote contiendra au minimum les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie
- Un encart concernant ce qui suit :
  - Les élections du comté de Deschutes n'utilisent plus l'enveloppe confidentielle facultative en papier bleu. L'enveloppe de retour du bulletin de vote comporte un tissage interne de sécurité imprimé qui protège votre vie privée et le secret de votre vote.

### **Signature de votre enveloppe de retour de bulletin de vote.**

N'oubliez pas de signer votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

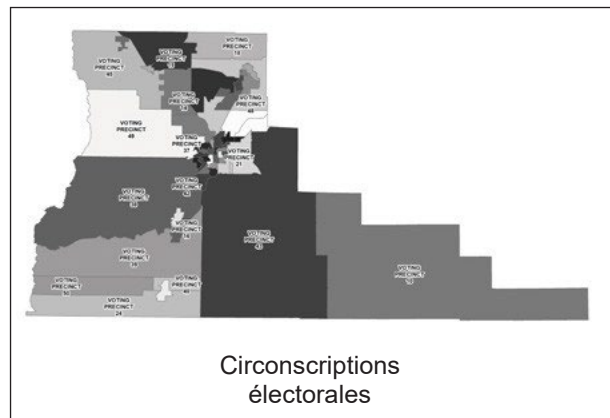
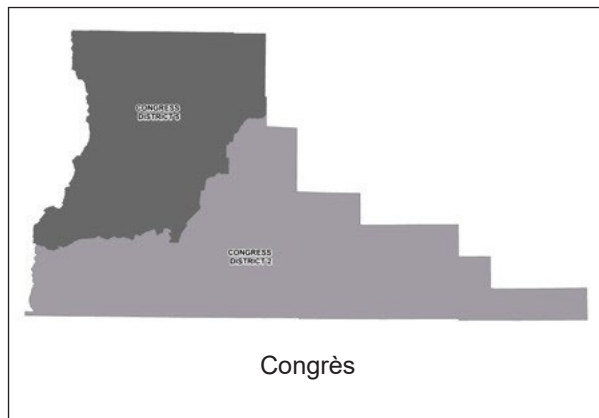
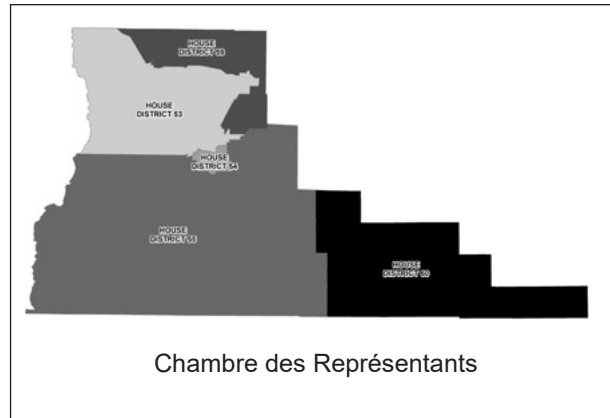
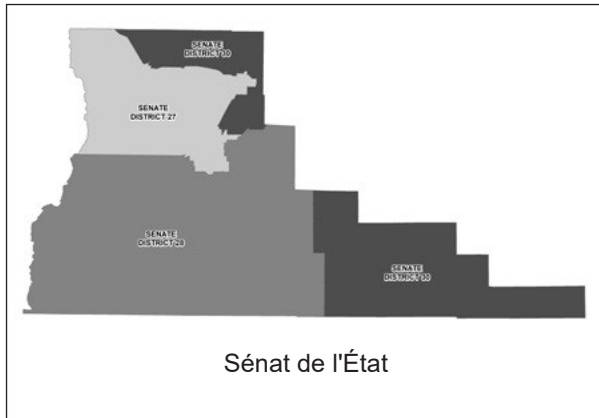
La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier. La signature doit correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

### **Retournez votre bulletin de vote**

Pas d'affranchissement.

Postez l'enveloppe avant 20h00, le mardi 8 novembre 2022, jour de l'élection.

## Informations sur le redécoupage électoral



À la suite du recensement de 2020, les limites des circonscriptions de la Chambre des représentants des États-Unis, du Sénat de l'État et de la Chambre des représentants de l'État ont été redessinées. Les circonscriptions électorales ont été mises à jour pour correspondre à ces nouvelles limites législatives. Pour vérifier si vous résidez désormais dans un nouveau district, rendez-vous sur le site Web [deschutes.org/clerk/page/precinct-and-district-maps](https://deschutes.org/clerk/page/precinct-and-district-maps) pour consulter le nouveau découpage des circonscriptions du comté.

L'élection générale du 8 novembre 2022 sera la deuxième élection organisée avec ce nouveau découpage. Les candidats remportant des élections primaires et générales de cette année seront élus dans les nouvelles frontières juridictionnelles qui entreront en vigueur en janvier 2023.

## Mesure 9-147 - Ville de Sisters

**Intitulé du bulletin de vote :** Amendements proposés à la Charte Municipale de la ville de Sisters

**QUESTION :** Les électeurs légaux de la ville de Sisters approuvent-ils les amendements proposés à la Charte municipale ?

**RÉSUMÉ :** Assimilable à une constitution, la Charte municipale est un instrument écrit régissant le fonctionnement d'un gouvernement municipal. Si cette mesure est approuvée, la Charte actuelle de la ville, adoptée en 1948 et dernièrement amendée en 2003, sera modifiée par les amendements proposés. De nombreuses dispositions actuelles de la Charte sont dépassées et entravent l'efficacité des opérations municipales. Entre autres, les amendements proposés (1) clarifieront certaines responsabilités du directeur municipal, (2) permettront au Conseil d'adopter des règles internes par résolution, (3) supprimeront certaines sections de la Charte qui peuvent ne pas être conformes à la loi de l'État et (4) supprimeront les pronoms spécifiques au genre dans toute la Charte. Une description des amendements proposés à la Charte peut être consultée par le public sur le site Web municipal (<https://www.ci.sisters.or.us>) et à l'Hôtel de ville..

### Exposé des motifs

La Constitution de l'Oregon accorde aux électeurs légaux de chaque municipalité le droit d'adopter, de modifier et de réviser leur Charte municipale. Une Charte municipale est un instrument écrit qui régit le fonctionnement d'une administration municipale. La Charte énonce notamment les responsabilités du Conseil, du Maire et du directeur municipal. La Charte actuelle de la ville de Sisters a été adoptée pour la première fois par les électeurs légaux de la ville en 1948. La Charte a été modifiée pour la première fois par l'approbation des électeurs en 1967, puis en 2003.

Le Conseil, en collaboration avec le Conseiller juridique de la ville, a examiné et évalué la Charte actuelle pour déterminer si des révisions et/ou des modifications sont justifiées. Le Conseil a déterminé que de nombreuses dispositions de la Charte actuelle sont dépassées et/ou entravent l'efficacité des opérations municipales. En conséquence, le Conseil a approuvé certains amendements proposés à la Charte et soumet maintenant cette mesure aux électeurs légaux. Si cette mesure est approuvée, la Charte de la ville sera modifiée pour refléter les amendements proposés.

Entre autres, les amendements proposés (1) clarifieront certaines responsabilités du directeur municipal, (2) permettront au Conseil d'adopter des règles internes par résolution, (3) supprimeront certaines sections de la Charte qui peuvent ne pas être

conformes à la loi de l'État et (4) supprimeront les pronoms spécifiques au genre dans toute la Charte. Une description des amendements proposés à la Charte est disponible pour consultation publique sur le site Web de la ville de Sisters (<https://www.ci.sisters.or.us>) et à l'Hôtel de ville.

S'ils sont approuvés par les électeurs, les amendements à la Charte prendront effet le 1er janvier 2023.



# Proposition 9-148 - Comté de Deschutes

**Intitulé du bulletin de vote :** Sièges et élections des Commissaires du Comté non partisans.

**QUESTION :** Les Commissaires du Comté de Deschutes doivent-ils être non partisans et être élus lors d'élections non partisans ?

**RÉSUMÉ :** Les Commissaires du Comté de Deschutes sont les seuls élus du Comté qui officient après désignation par des partis politiques. Ceci signifie que s'ils sont membres d'un parti politique, le Gouvernement du Comté de Deschutes le mentionnera dans ses dossiers officiels gouvernementaux et pourra transmettre cette information au public.

Les Commissaires du Comté de Deschutes sont les seuls élus du Comté lors de scrutins partisans. Cela signifie que les partis politiques désignent des candidats et que le Greffier du Comté les inscrit sur le bulletin de vote de l'élection générale avec d'autres candidats éligibles. L'affiliation partisane des candidats est indiquée conjointement à leur nom sur le bulletin de vote.

Si cette Proposition est approuvée, les Commissaires du Comté de Deschutes siégeront sans que leur affiliation ou non-affiliation à un parti politique (hormis sur les registres d'inscription des électeurs) ne soit mentionnée dans les dossiers gouvernementaux.

Si cette Proposition est approuvée, les partis politiques ne désigneront plus de candidats pour le poste de Commissaire du Comté de Deschutes. Le Greffier du Comté inscrira tous les candidats éligibles sur le bulletin de vote, quelle que soit leur affiliation politique. Aucune affiliation à un parti ne sera inscrite sur le bulletin de vote.

Cette Proposition deviendra effective en 2022.

## Exposé des motifs

Actuellement, les élections des Commissaires du Comté de Deschutes s'apparentent à un scrutin partisan dans lequel les candidats à la Commission sont désignés selon leur affiliation éventuelle à un parti politique. Les partis politiques désignent les candidats dans le cadre d'élections primaires partisans et le Greffier du Comté inscrit leurs noms sur le bulletin de vote de l'élection générale avec les autres candidats éligibles. L'affiliation à un parti d'un candidat, ou son absence d'affiliation, est inscrite conjointement à son nom sur le bulletin de vote de l'élection générale.

Une fois élus, les Commissaires du Comté de Deschutes restent les seuls élus du Comté à être désignés par un parti politique. Ceci signifie que si un Commissaire est membre d'un parti politique, le Gouvernement du Comté de Deschutes inscrit l'appartenance du Commissaire dans les dossiers officiels du gouvernement pendant toute la mandature du Commissaire et peut transmettre cette information au public.

Si cette Proposition est approuvée (vote « Oui »), elle permettra aux sièges et aux élections des Commissaires du Comté de Deschutes de devenir non partisans. Les Commissaires actuels du Comté de Deschutes seront tenus de promulguer une loi permettant aux élections et aux sièges de Commissaire du Comté de devenir non partisans.

En outre, si cette Proposition est approuvée, des élections primaires partisanses et les partis politiques ne désigneront plus les candidats sur les postes de Commissaires du Comté de Deschutes. Le Greffier du Comté inscrira tous les candidats éligibles sur le bulletin de vote, quelle que soit leur affiliation politique. Aucune affiliation à un parti ne sera inscrite sur le bulletin de vote.

De plus, une fois élus, les Commissaires du Comté de Deschutes siégeront sans que leur affiliation ou non-affiliation à un parti politique (hormis sur les registres d'inscription des électeurs) ne soit mentionnée dans les dossiers gouvernementaux.

Si la Proposition n'est pas approuvée (vote « Non »), les élections des Commissaires du Comté de Deschutes continueront d'être des scrutins partisans. En conséquence, l'appartenance ou la non-appartenance à un parti politique d'un candidat à la Commission du Comté de Deschutes continuera d'être indiquée sur le bulletin de vote et dans les registres du Comté de Deschutes une fois le candidat élu et pendant sa mandature à la Commission du Comté.

# Proposition 9-149 - Ville de La Pine

**Intitulé du bulletin de vote** Interdiction des commerces liés à la psilocybine dans la ville de LaPine.

**QUESTION** : La Ville de La Pine doit-elle y interdire les commerces liés à la psilocybine?

**RÉSUMÉ** : La psilocybine est une drogue psychédélique se trouvant dans certains champignons. La loi de l'État autorise l'exploitation et/ou la création de certains services agréés liés à la psilocybine. La loi de l'État stipule qu'un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance et la soumettre aux électeurs pour prohiber (c'est-à-dire interdire) l'établissement et/ou l'exploitation d'activités enregistrées ou sous licence liées à la psilocybine. La Ville de La Pine a adopté une ordonnance interdisant les entreprises liées à la psilocybine dans la ville sous réserve de l'approbation des électeurs. L'approbation de cette Proposition interdira l'établissement et/ou la production de psilocybine et/ou de centres d'assistance y afférant dans les zones dépendant juridiquement de la Ville. L'ordonnance proposée peut être consultée par le public sur le site Web municipal et à l'Hôtel de ville.

## Exposé des motifs

L'approbation de cette Proposition prohibera (c'est-à-dire interdira) la création et l'exploitation d'entreprises liées à la psilocybine dans la ville de La Pine.

La Proposition 109 a été adoptée par les électeurs de l'Oregon en novembre 2020, ordonnant à l'Oregon Health Authority (Autorité de santé ou OHA ) d'accorder des licences et de réglementer la fabrication, le transport, la livraison, la vente et l'achat de produits à base de psilocybine. La psilocybine est une drogue psychédélique dérivée de certains champignons.

L'ORS 475A.235 prévoit, dans sa partie pertinente, que l'OHA réglementera la fabrication, le transport, la livraison, la vente et l'achat de produits à base de psilocybine ainsi que les services liés à la psilocybine dans l'État de l'Oregon. L'OHA a lancé le processus d'élaboration de règles afin de mettre en œuvre le programme de réglementation de l'État. Toutefois, ce processus d'élaboration des règles n'étant pas achevé à ce jour, la Ville ne connaît pas comment la fabrication, la livraison et l'administration de la psilocybine dans les installations de psilocybine autorisées fonctionneront ou seront exploitées.

Le chapitre 475A.718 de l'ORS prévoit qu'un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance interdisant l'établissement et l'exploitation d'entreprises liées à la

psilocybine dans la ville, mais le Conseil Municipal doit soumettre l'ordonnance aux électeurs lors d'une élection générale au niveau de l'État. La Ville a adopté l'Ordonnance n° 2022-02, ou Ordonnance d'Interdiction de la Psilocybine, qui prohibe la création et/ou l'exploitation d'entreprises liées à la psilocybine dans les limites de la juridiction municipale. L'ordonnance n° 2022-02 prendra effet et entrera en vigueur 30 jours après l'approbation des électeurs (le cas échéant).

Si elle est approuvée, cette Proposition interdira les entreprises liées à la psilocybine dans la ville.

# Propositoin 9-150 - District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond

**Intitulé du bulletin de vote** OBLIGATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION RÉCRÉATIVE COMMUNAUTAIRE AFIN D'ÉTENDRE LES PROGRAMMES

**QUESTION :** Le District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond doit-il construire des installations récréatives et étendre ses programmes en émettant des obligations d'un montant maximum de 49 millions de dollars ? Si les obligations sont approuvées, elles seront remboursables avec les impôts sur le patrimoine ou sur la propriété foncière qui ne sont pas assujettis aux limites des sections 11 et 11b, Article XI de la Constitution de l'Oregon.

**RÉSUMÉ :** Si elles sont approuvées, les obligations générales d'un montant nominal maximum de 49 millions de dollars ont pour objectif de financer la construction d'une nouvelle installation récréative qui comprendra :

Des piscines d'apprentissage de la natation, de cours d'exercices aquatiques, de thérapie, de récréation et de nage en couloirs.

Un gymnase d'utilisation polyvalente et programmable

Une piste de marche intérieure

Des salles de sport avec des installations et des équipements de conditionnement physique de groupe

Des salles de classe/événements spéciaux et espaces de réunion pour les programmes de loisirs, les événements et les réunions administratives et de soutien, notamment des vestiaires, un hall d'entrée et des bureaux

D'autres aménagements, tels que des terrains de sport extérieurs, des salles de sports, des aires de jeux et des sentiers pédestres.

Les améliorations du site, la démolition, l'ameublement et les équipement ainsi que les coûts d'émission des obligations.

Le District nommera un comité de surveillance citoyenne pour s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins indiquées.

Les obligations viendront à échéance dans un délai maximum de 21 ans à compter de leur émission et peuvent être émises en série. Le taux d'imposition annuel moyen estimé est d'environ \$0,56 pour \$1000 de valeur foncière estimée. Le taux de prélèvement réel peut différer en raison de variations des taux d'intérêt et/ou de la valeur estimée.

## Exposé des motifs

La Proposition obligataire du District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond (Redmond Area Park and Recreation District ou RAPRD), si elle est approuvée, fournira le financement de la conception du site et de la construction d'un nouveau Centre récréatif communautaire. Ce Centre communautaire devra être construit à Redmond à l'angle des rues SW 35th et Lava. Ce terrain d'une superficie de 10 acres environ a été acheté par le RAPRD en janvier 2009.

Le District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond est un district d'imposition spéciale qui dessert la communauté étendue de Redmond grâce à divers programmes et installations de loisirs. Le Centre aquatique actuel, le Cascade Swim Center, se trouve sur une propriété que le district scolaire de Redmond loue au RAPRD. Le Cascade Swim Center a ouvert ses portes en 1979 pour desservir une population d'environ 6 500 habitants. Le RAPRD dessert actuellement une population d'environ 45 000 habitants.

Cette Proposition, si elle est approuvée, autorisera le district à émettre sous forme d'obligations générales un maximum de 49 millions de dollars pour agrandir, au profit de notre communauté, l'espace récréatif intérieur multigénérationnel. Le Centre bénéficiera d'une superficie d'environ 7000 m<sup>2</sup>, avec l'inclusion prévue des aménagements suivants :

- Des piscines d'apprentissage de la natation, de cours d'exercices aquatiques, de thérapie, de récréation et de nage en couloirs.
- Un gymnase d'utilisation polyvalente et programmable
- Une piste de marche intérieure
- Des installations et des équipements d'exercice
- Salles de sports de groupe
- Une salle de classe/événements spéciaux et espace de réunion pour les programmes de loisirs, les événements et les réunions
- Des espaces administratifs et de soutien, notamment des vestiaires, un hall d'entrée et des bureaux
- D'autres aménagements, tels que des terrains de sport extérieurs, des salles de sports, des aires de jeux et des sentiers pédestres.
- Les améliorations du site, la démolition, l'ameublement et les équipement ainsi que les coûts d'émission des obligations.

Ce centre de loisirs communautaire comprendra également d'autres aménagements qui correspondent aux besoins de la communauté quant aux loisirs et activités aquatiques. Le Cascade Swim Center restera utilisé pour les compétitions de natation et de nage en couloirs, au moins jusqu'à la fin du bail actuel.

Les obligations générales seront remboursées par une taxe foncière annuelle. La Proposition de vote est estimée devoir coûter aux propriétaires fonciers une moyenne annuelle de \$0,56 pour 1000 \$ de valeur imposable évaluée chaque année pendant la durée du remboursement. Le taux de l'impôt foncier est appliqué à la valeur estimée d'une propriété, qui est souvent inférieure à la valeur du marché immobilier. La valeur moyenne estimée d'une maison dans les limites du District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond est d'environ \$225 000, et une maison avec cette valeur estimée paierait environ \$126 par an, soit seulement \$10,50 par mois. Le coût fiscal estimé de cette Proposition correspond à une ESTIMATION SEULEMENT, se fondant sur les meilleures informations disponibles auprès de l'évaluateur du comté au moment de l'estimation. Les taux de prélèvement réels peuvent différer en raison de variations des taux d'intérêt et/ou de la valeur évaluée.

Le District nommera un comité de surveillance citoyenne pour s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins indiquées.

# Proposition 9-151 - District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond

**Intitulé du bulletin de vote :** PRÉLÈVEMENT D'EXPLOITATION DE CINQ ANS POUR LES SERVICES DES PARC ET LOISIRS

**QUESTION :** Le District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond doit-il émettre un prélèvement à option locale pour les services des parcs et des loisirs pendant cinq ans à partir de 2023-2024 ? Cette Proposition peut occasionner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

**RÉSUMÉ :** La Proposition, si elle est approuvée, autorisera le District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond à prélever des impôts pour financer les coûts d'exploitation annuels des services existants, assurer le fonctionnement des installations du district et étendre les programmes à destination des citoyens du district. La Proposition prévoit un prélèvement d'exploitation à option locale d'un taux maximum de \$0,24 pour \$1000 de valeur imposable applicable au district pendant cinq ans, à compter du 1er juillet 2023. Le taux proposé augmentera approximativement ainsi : \$1,179,375 en 2023-24, \$1,214,756 en 2024-25, \$1,251,199 en 2025-26; \$1,288,735 en 2026-27, and \$1,327,387 en 2027-28 for a total of \$6,261,463.

Le coût fiscal estimé de cette Proposition correspond à une ESTIMATION SEULEMENT, se fondant sur les meilleures informations disponibles auprès de l'évaluateur du comté au moment de l'estimation et peut inclure l'incidence des remises pour paiement anticipé, de la compression et du taux de recouvrement.

## Exposé des motifs

Le District des Parcs et Loisirs de la région de Redmond (RAPRD) a été créé le 8 juillet 1975 dans le but de fournir des installations et des activités de parcs et de loisirs aux résidents de la communauté de Redmond en Oregon. Actuellement, les installations du District comprennent le Cascade Swim Center, le Pleasant Ridge Community Hall, le High Desert Sports Complex, le Borden Beck Wildlife Preserve ainsi que des propriétés du Parc non développées à Lake Park Estates, Majestic Ridge dans Redmond et à Tetherow Crossing.

Le District offre une large gamme de programmes de loisirs, notamment des ligues sportives pour jeunes et adultes, des programmes STEM, des cours de cuisine, des cours d'art, des cours de musique, des camps sportifs et des leçons de natation, parmi d'autres programmes et services.



En sus de ce prélèvement à option locale, le District émet une Proposition d'obligation générale, inscrite au scrutin de novembre 2022, dans le but de financer la construction et les améliorations connexes d'un nouveau centre de loisirs communautaire d'environ 7000 m<sup>2</sup> qui accueillera de nombreuses activités multigénérationnelles de loisirs, de conditionnement physique, de thérapie et d'enrichissement. Les recettes fiscales de cette Proposition seront utilisées pour aider au fonctionnement de cette nouvelle installation, notamment celui des programmes aquatiques, de bien-être et des loisirs.

Le district bénéficie actuellement d'un taux d'imposition permanent de \$0,3717 pour \$1000 de valeur imposable ; ce prélèvement supplémentaire viendra s'ajouter au taux permanent pour aider à l'exploitation des programmes et des services de loisirs et de conditionnement physique pour la grande région de Redmond.

Si elle est approuvée par les électeurs, la taxe d'option locale atteindra \$0,24 par tranche de \$1000 de valeur estimée imposable, à compter du 1er juillet 2023 et pour une durée de cinq ans. La valeur moyenne estimée d'une maison dans les limites du District est d'environ \$225.000 ; une maison de cette valeur estimée paiera environ \$56.00 par an, soit \$4,50 par mois. Le coût fiscal estimé de cette Proposition correspond SEULEMENT à une ESTIMATION se fondant sur les meilleures informations disponibles auprès de l'évaluateur du comté au moment de l'évaluation. Le taux de prélèvement réel peut différer en raison de variations des taux d'intérêt et/ou de la valeur estimée. Cette Proposition peut entraîner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

# Proposition 9-152 - Comté de Deschutes

**Intitulé du bulletin de vote :** Centres de fabrication et de services de psilocybine dans les zones non incorporées du Comté de Deschutes.

**QUESTION :** La fabrication de substances à base de psilocybine et les centres de services doivent-ils être interdits dans les zones non incorporées du comté de Deschutes (en dehors des limites de la ville) ?

**RÉSUMÉ :** En novembre 2020, la Proposition 109 a été adoptée par les électeurs de l'Oregon. La Proposition 109 a été approuvée par 52,8 % des électeurs du Comté de Deschutes. La Proposition a créé un programme dans tout l'État permettant aux fournisseurs autorisés d'administrer des substances à base de champignons produisant de la psilocybine à des personnes âgées de 21 ans et plus.

La Proposition 109 (code ORS 475A.718) permet à l'instance dirigeante du Comté de Deschutes d'adopter une ordonnance qui sera soumise aux électeurs pour déterminer si le programme au niveau de l'État sera autorisé à fonctionner dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

Le vote « Oui » interdira la création et l'exploitation de centres de fabrication de substances et de services liés à la psilocybine dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

Le vote « Non » autorisera la création et l'exploitation de centres de fabrication de substances et de services liés à la psilocybine dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

## Exposé des motifs

En novembre 2020, la Proposition 109 a été adoptée par les électeurs de l'Oregon. La Proposition 109 a été approuvée par 52,8 % des électeurs du Comté de Deschutes. La Proposition a créé un programme dans tout l'État permettant aux fournisseurs autorisés d'administrer des substances à base de champignons produisant de la psilocybine à des personnes âgées de 21 ans et plus.

La Proposition 109 (code ORS 475A.718) permet à l'instance dirigeante du Comté de Deschutes d'adopter une ordonnance qui sera soumise aux électeurs pour déterminer si le programme au niveau de l'État sera autorisé à fonctionner dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

Le vote « Oui » interdira la création et l'exploitation de centres de fabrication de substances et de services liés à la psilocybine dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

Le vote « Non » autorisera la création et l'exploitation de centres de fabrication de substances et de services liés à la psilocybine dans les zones non incorporées (en dehors des limites de la ville) du comté de Deschutes.

# Proposition 9-153 - Ville de Redmond

**Intitulé du bulletin de vote :** Déclaration d'interdiction de la fabrication de produits à base de psilocybine.

**QUESTION :** La ville de Redmond doit-elle y interdire la fabrication de produits à base de psilocybine ?

**RÉSUMÉ :** La loi de l'État autorise la fabrication de psilocybine et de psilocine. La loi de l'État stipule qu'un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance et la soumettre aux électeurs pour interdire l'établissement de cette activité enregistrée ou sous licence.

L'approbation de cette mesure interdira la fabrication de psilocybine dans la zone dépendant juridiquement de la ville de Redmond.

## **Exposé des motifs**

L'approbation de cette mesure interdira l'installation de fabricants de produits à base de psilocybine au sein de la ville de Redmond.

Un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance interdisant l'installation dans la ville d'entreprises liées à la psilocybine, mais le Conseil Municipal doit soumettre l'ordonnance aux électeurs lors d'une élection générale à l'échelle de l'État. Le Conseil Municipal de la ville de Redmond a adopté une ordonnance interdisant l'installation de fabricants de produits à base de psilocybine au sein de la ville de Redmond et, par conséquent, doit soumettre cette Proposition aux électeurs.

Si elle est approuvée, cette mesure interdira de façon permanente l'installation de fabricants de produits à base de psilocybine dans la ville de Redmond.

Si cette Proposition n'est pas approuvée, l'Oregon Health Authority (Autorité de santé ou OHA ) a l'intention d'accepter les demandes d'installation de fabricants de produits à base de psilocybine dès le 2 janvier 2023.

# Proposition 9-154 - Ville de Redmond

**Intitulé du bulletin de vote** Déclaration d'un moratoire de deux ans sur les centres de service de psilocybine.

**QUESTION :** La ville de Redmond doit-elle décréter un moratoire de deux ans sur les centres de services de psilocybine dans la ville de Redmond ?

**RÉSUMÉ :** La loi de l'État autorise la distribution et la possession de psilocybine et de psilocine. La loi de l'État prévoit qu'un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance qui devra être soumise aux électeurs sur un moratoire de l'installation de cette activité enregistrée ou autorisée.

L'approbation de cette Proposition interdira l'installation de centres de services de psilocybine dans la zone soumise à la juridiction de la ville de Redmond pendant deux ans. L'interdiction prendra automatiquement fin le 31 décembre 2024.

## Exposé des motifs

L'approbation de cette Proposition interdira l'installation de centres de services de psilocybine dans la ville de Redmond pendant deux ans.

Un Conseil Municipal peut adopter une ordonnance interdisant l'installation de commerces liés à la psilocybine au sein de la ville, mais le Conseil Municipal doit soumettre l'ordonnance aux électeurs lors d'une élection générale à l'échelle de l'État. Le Conseil Municipal de la ville de Redmond a adopté une ordonnance interdisant l'installation de centres de services de psilocybine au sein de la ville de Redmond pendant deux ans et, par conséquent, doit soumettre cette Proposition aux électeurs.

Si elle est approuvée, cette proposition interdira l'installation de centres de services de psilocybine dans la ville de Redmond jusqu'au 31 décembre 2024.

Si cette Proposition n'est pas approuvée, l'Oregon Health Authority (Autorité de santé ou OHA) a l'intention d'accepter les demandes d'installation de centres de services de psilocybine dès le 2 janvier 2023.

# **Proposition 9-155 - District scolaire administratif n° 1**

## **(Écoles de Bend-La Pine)**

**Intitulé du bulletin de vote** Financement de l'amélioration de la sécurité, de la rénovation des écoles et de la modernisation des installations par un emprunt obligataire .

**QUESTION** : Les écoles de Bend-La Pine doivent-elles améliorer la sécurité et rénover les écoles et les salles de classe en émettant des obligations générales d'un montant de 249,7 millions de dollars ? Si les obligations sont approuvées, elles seront remboursables à même les impôts sur la propriété ou sur la propriété foncière qui ne sont pas soumis aux limites des sections 11 et 11b, Article XI de la Constitution de l'Oregon.

**RÉSUMÉ** : Grâce au remboursement des obligations existantes, l'approbation de cette Proposition obligataire devrait permettre de maintenir le taux d'imposition actuel, plutôt que de l'augmenter. Son approbation aidera à maintenir les emplois dans nos communautés et à favoriser un environnement d'enseignement et d'apprentissage sûr et sain :

- Par la protection des investissements de la communauté dans les écoles en réparant, en entretenant et en préservant les bâtiments existants dans l'ensemble du district, notamment en remplaçant les toits vieillissants, les systèmes de chauffage et de ventilation inefficaces et en améliorant les économies d'énergie.
- Par l'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du district, mais particulièrement sur le système de verrouillage des salles de classe et sur les systèmes de sécurité incendie.
- Par la modernisation des anciennes salles de classe, notamment en remplaçant les bâtiments les plus vieux et les plus inefficaces de la Bend Senior High School. Par l'ajout d'espaces d'enseignement, d'équipements et d'ameublements aux écoles et à d'autres installations du district.
- Par le financement d'autres dépenses d'investissements pour le district et le paiement des coûts d'émission d'obligations.

Si les obligations sont approuvées, l'État fournira une subvention de contrepartie de 8 millions de dollars. Les obligations peuvent être émises en séries, chacune arrivant à échéance dans les 25 ans suivant son émission.

### **Exposé des motifs**

***Chaque école en bénéficie. Aucune augmentation du taux d'imposition actuel n'est prévue. Protège les emplois dans notre communauté.***

Demande de soutien communautaire pour émettre des obligations générales d'un montant de 249,7 millions de dollars afin d'améliorer la sécurité et de moderniser les écoles et les salles de classe vieillissantes des établissements scolaires de Bend-La Pine.

### ***Pourquoi*** .....

Près de la moitié des bâtiments du district ont été construits avant 1980. Certains ont été construits depuis plus de 90 ans - le plus ancien date de 1918. Même si ces bâtiments ont été bien entretenus, beaucoup ont besoin de réparations et d'entretien majeurs pour prolonger leur durée de vie et leur utilité. Au-delà de l'entretien et de la modernisation, nombre de ces bâtiments bénéficieront d'améliorations au niveau de la sécurité et de la protection des étudiants et du personnel.

### ***Dans quel but ?***

---

**Amélioration de la sécurité** sur l'ensemble du district, afin de moderniser les poignées et les serrures des portes intérieures des salles de classes ;

**Amélioration de la sécurité** de l'école primaire Juniper, notamment par le déplacement des principaux bureaux sur un emplacement améliorant la visibilité et la gestion des visiteurs ;

Remplacement des salles de classe inefficaces et de plus de 70 ans d'âge de la Bend Senior High School sur la propriété actuelle de l'établissement afin d'améliorer **la sécurité, la protection et l'enseignement** ;

Mise en œuvre d'environ une douzaine de **projets d'entretien et de sécurité** dans les écoles de la région de La Pine ;

**Protection de l'investissement public** dans les bâtiments scolaires en les réparant et en les améliorant sur l'ensemble du district, notamment en remplaçant les toits vieillissants ;

Projets de salles de classe supplémentaires et de **modernisation** ; et

**Améliorations énergétiques afin de réduire les coûts** des chaudières, des systèmes CVC et de l'éclairage.

*Informations fournies par Steve Cook, Surintendant*